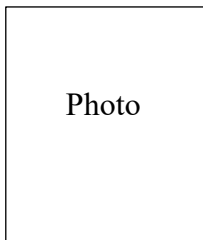


**DOSSIER D'INSCRIPTION
ANNÉE SCOLAIRE
2019-2020**



COORDONNÉES

L'étudiant.e

Nom : Prénom :

Né.e le :/...../.....

Genre : Féminin Masculin

Nationalité :

Adresse :

Téléphone :/ / / /

Email :

Responsables légaux

1-Nom: Prénom :

Adresse.....

Profession :

Téléphone personnel : / / / / Téléphone professionnel : / / / /

Téléphone fixe / / / /

Email :

2-Nom: Prénom :

Adresse.....

Profession :

Téléphone personnel : / / / / Téléphone professionnel : / / / /

Téléphone fixe / / / /

Email :

Documents à nous fournir au moment de l'inscription

- Page de vaccination obligatoire du carnet de santé (DT Polio)
- Certificat de radiation de l'école précédente
- Certificat d'assurance responsabilité civile
- Si divorce ou séparation des parents : copie du jugement des affaires familiales stipulant les conditions d'exercice de l'autorité parentale
- Pièces d'identités des parents et de l'étudiant.e, s'il en possède une.
- Livret de famille ou copie intégrale de l'acte de naissance de l'étudiant.e.
- Justificatif de domicile
- Avis d'imposition sur les revenus des 2 parents ou responsables légaux / fiscaux N-1
- Attestation annuelle CAF sur les prestations de l'année N-1
- Règlement par chèque de la période d'essai (200 € à l'ordre de COMME EN SEMANT).
- Photo

Dossier à nous remettre en mains propres
Ou par courrier: Ecole Dé—ouverte, 340 chemin de la Charlisse 69670 Vaugneray
ou par email : tamisieralexandra@gmail.com

MODALITÉS D'INSCRIPTION

Vous avez pris contact avec l'École Dé—couverte et vous avez émis le souhait d'inscrire votre enfant au sein de cette structure. Tous les documents sont nécessaires pour commencer la période d'essai et pour que l'étudiant.e puisse être accepté.e au sein de l'établissement. L'inscription sera considérée comme définitive après la période d'essai validée par les différentes parties.

Merci de lire et remplir ce dossier attentivement et consciencieusement et de nous faire part de toutes modifications de votre situation.

Documents à remplir et signer (1 dossier par enfant inscrit)

- Coordonnées
- Fiche sanitaire
- Présentation de l'étudiant. e
- Droit à l'image
- Autorisations de sorties
- Période d'essai
- Conditions générales
- Règlement intérieur
- Frais de scolarité

CALENDRIER ET HORAIRES 2019-2020

Académie de Lyon (Zone A)	
Vacances 2019-2020	Jours fériés 2019-2020
Rentrée le lundi 2 septembre à 9h30 Vacances d'automne du samedi 19 octobre au dimanche 3 novembre Vacances de Noël du samedi 21 décembre au dimanche 5 janvier Vacances d'hiver du samedi 22 février au dimanche 8 mars Vacances de printemps du samedi 18 avril au dimanche 3 mai	Lundi 5 avril 2020 Jeudi 13 mai 2020-Pont vendredi 14 mai 2020 Lundi 24 mai 2020
Horaires obligatoires	
Lundi Jeudi Mardi Vendredi	9h30-16h20
Horaires de l'école	
Ouverture 8h30*	Fermeture 16h35* puis garderie jusqu'à 17h30

*Entre 8h30-9h30 et 16h20-17h30, l'école assure une permanence. Celle-ci est proposée aux familles dont l'activité professionnelle ne permet pas d'assurer les horaires obligatoires. Pour le bien être des moins de six ans, il est conseillé aux familles de se restreindre aux seuls horaires obligatoires ainsi que pour tout membre dont la fatigue pourrait être importante. Ces horaires sont indicatifs et susceptibles de modulation en fonction de la nouvelle équipe.

En cas d'absence ou de retard de l'étudiant.e, nous vous remercions de nous prévenir entre 8h30 et 9h30, **par téléphone** : 04.27.11.62.59 ou 06.62.84.77.70. Un **billet d'absence ou de retard** est à envoyer **par mail au plus tard le lendemain.**

FICHE SANITAIRE (1/2)

L'étudiant.e

Nom : Prénom :

Adresse.....

Téléphone personnel : .../ ... / ... / ... /

Email :

Personnes à prévenir en cas d'incident :

Nom :Prénom :

Père Mère Frère/Soeur Autre :

Téléphone personnel: .../ ... / ... / ... / Téléphone professionnel: .../ ... / ... / ... /

Nom :Prénom :

Père Mère Frère/Soeur Autre :

Téléphone personnel: .../ ... / ... / ... / Téléphone professionnel: .../ ... / ... / ... /

Nom :Prénom :

Père Mère Frère/Soeur Autre :

Téléphone personnel: .../ ... / ... / ... / Téléphone professionnel: .../ ... / ... / ... /

Médecin traitant

Nom :Prénom :

Adresse :

Téléphone :/ / / / Email :

Renseignements médicaux

L'enfant suit-il un traitement médical ? oui non

Si **OUI**, joindre une ordonnance récente et les médicaments correspondants (médicaments dans leur emballage d'origine marqués au nom de l'enfant avec la notice).

Aucun médicament ne pourra être donné par l'école. L'étudiant.e doit être autonome sur ce plan-là.

Toute situation particulière est à étudier ensemble.

FICHE SANITAIRE (2/2)

L'étudiant a-t-il des allergies connues ?

Asthme : oui non **Médicamenteuses :** oui non

Alimentaires: oui non

Si **OUI**, lesquelles :

.....
.....

Autres allergies :

Nous vous remercions de préciser la cause de l'allergie et la conduite à tenir

(si **automédication**, le signaler) :

.....
.....

L'enfant a-t-il des difficultés de santé ? : oui non

(Ex. : maladie, accident, crises convulsives, hospitalisation, opération, rééducation, etc.)

Si **OUI**, nous vous remercions de nous indiquer la ou lesquelles en précisant les dates ainsi que les précautions à prendre :

.....
.....
.....
.....

Recommandations utiles des parents

Nous vous remercions de nous préciser si votre enfant porte des lentilles, des lunettes, des prothèses dentaires ou auditives, etc. en précisant les précautions à prendre :

.....
.....
.....
.....
.....

Je soussigné-e, responsable légal-e,

Je soussigné-e, responsable légal-e,

Certifions l'exactitude des renseignements mentionnés ci-dessus. Nous acceptons qu'en cas d'urgence, les responsables de l'école prennent toutes les décisions qui s'imposent.

Date :/...../.....

Signature(s) :

PRÉSENTATION DE L'ÉTUDIANT.E (1/2)

Pouvez-vous résumer en quelques mots / quelques lignes, ce qui vous amène à inscrire votre enfant à l'École Dé-couverte ?

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

PRÉSENTATION DE L'ÉTUDIANT.E (2/2)

Peux-tu expliquer les raisons pour lesquelles tu souhaites t'inscrire à l'École Dé-couverte ?

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Peux-tu nous parler de tes centres d'intérêts, de tes passions, des choses que tu aimes faire ?

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

DROIT À L'IMAGE ET AUTORISATION DE PUBLICATION

L'article 9 du Code Civil dispose que "chacun a droit au respect de sa vie privée". Le droit à l'image est protégé dans ce cadre, c'est pourquoi une autorisation écrite est obligatoire.

J'autorise l'École Dé—couverte à photographier ou filmer mon enfant
.....et moi-mêmelors des évènements
organisés dans le cadre des activités de l'association et à utiliser ces images sur ses différents
supports de communication (journal, plaquettes, site internet, facebook...). Les photos peuvent
servir à la presse et à une communication extérieure. La présente autorisation est délivrée à titre
gratuit.

Date :/...../..... Signature(s) :

AUTORISATION DE SORTIE À LA PAUSE MÉRIDIANNE (1/2)

*Les étudiant.e.s de l'École Dé—couverte ont la possibilité de sortir de l'enceinte de l'établissement
sur le temps de pause méridienne en indiquant leurs heures de sortie et de retour sur le registre des
présences.*

Je soussigné(e) (M. Mme Prénom et NOM) et/ou je
soussigné(e) (M. Mme Prénom et NOM), exerçant l'autorité
parentale sur l'étudiant.e (Prénom et NOM),
de l'École Dé—couverte, autorise les sorties sur le temps de pause méridienne sur l'ensemble de
l'année scolaire 2019-2020.

En signant cette autorisation, je décharge l'École Dé—couverte et son personnel de toute
responsabilité en cas d'accident.

Date:/...../..... Signature(s)

AUTORISATIONS DE SORTIES (2/2)

*Ce document permet d'autoriser l'étudiant.e à quitter seul.e l'école ou à préciser les personnes
habilitées à venir le récupérer en fin de journée. Pour des cas ponctuels merci de nous prévenir par
courrier écrit mentionnant l'identité de la personne venant récupérer l'étudiant.e.*

FIN DE JOURNÉE

Je soussigné(e) (M. Mme Prénom et NOM)..... et/ou je
soussigné(e) (M. Mme Prénom et NOM), autorise (Prénom
et NOM),, élève de l'École Dé—couverte à quitter
l'établissement seul.e et en autonomie à partir de (préciser l'heure) :h..... tous les jours de
la semaine.

Cette décision est valable sur l'ensemble de l'année scolaire 2019-2020.
En signant cette autorisation, je décharge l'École Dé—couverte et son personnel de toute
responsabilité en cas d'accident.

Date :...../...../..... Signature (s) :

LES PERSONNES HABILITÉES

Je soussigné(e) (M. Mme Prénom et NOM)..... et/ou je soussigné(e) (M. Mme Prénom et NOM), autorise les personnes suivantes à venir chercher l'étudiant.e (Prénom et NOM)..... à l'École Dé—couverte à partir de (préciser l'heure) :h..... tous les jours de la semaine. Cette décision est valable sur l'ensemble de l'année scolaire 2019-2020.

Prénom et NOM
En qualité de (*Parent, Frère, Soeur etc.*)

Prénom et NOM.....
En qualité de (*Parent, Frère, Soeur, etc.*)

Date :...../...../..... Signature (s) :

AUTORISATION DE TRANSPORT

Les responsables légaux :..... autorisent les facilitateurs.rices de de l'école Dé-couverte à transporter en voiture (Prénom et Nom de l'étudiant.e)....., y compris en dehors des heures d'ouverture de l'école pour des activités.

Date :/...../..... Signature(s) :

PÉRIODE D'ESSAI

Pour l'étudiant.e, cette période est l'occasion de rassembler toutes les expériences nécessaires lui permettant de faire le choix éclairé d'intégrer ou non l'École Dé-couverte.

Pour nous, c'est le moment de voir si l'étudiant.e va pouvoir devenir partie intégrante de la vie de l'école.

A la fin de cette période d'essai, nous demandons aux parents et à l'étudiant.e de revenir pour un RDV triangulaire pour partager sur notre expérience respective. Si l'une des parties considère que l'école et l'étudiant.e ne peuvent s'accorder à ce moment-là, notre engagement mutuel s'arrête là. Si nous considérons tous que l'école, la famille et l'étudiant.e s'accordent bien ensemble, il ne vous reste plus qu'à poursuivre l'inscription.

Dates de période d'essai décidées avec l'équipe :

Du..... /..... /..... au /..... /.....

Paiement des frais de période d'essai : **200 euros non remboursables**, déduits du premier mois de scolarité.

Les frais de la période d'essai **ne constituent pas un engagement d'inscription de la part de l'école.**

Le paiement s'effectue par chèque à l'ordre de l'association COMME EN SEMANT.

Date :...../...../..... Signature (s) précédée(s) de la mention « Bon pour accord » :

ADHÉSION A L'ASSOCIATION

L'adhésion obligatoire à l'association est de 20 euros par famille.

Les dons sont déductibles des impôts.

Je cotise 20 € pour l'année scolaire 2019-2020.

(facultatif) Je souhaite ajouter un don de soutien de €

Paiement par chèque à l'ordre de l'association COMME EN SEMANT.

Ce chèque sera encaissé à l'issue de la période d'essai donnant suite à une inscription définitive.

Date :...../...../..... Signature(s) des représentants légaux

CONDITIONS GÉNÉRALES ÉCOLE DÉ—COUVERTE

Généralités

L'Ecole Dé-couverte est un établissement scolaire privé hors contrat laïque et mixte créé au sein de la structure juridique COMME EN SEMANT, association loi 1901 créée le 05 avril 2017.

La direction administrative est assurée par Alexandra TAMISIER.

L'école est située au **340 Chemin de la charlisse 69670 Vaugneray**

Philosophie

La philosophie de l'Ecole Dé-couverte est d'offrir un environnement stimulant et sécurisant, permettant à chaque étudiant.e de s'épanouir, se découvrir et s'exprimer. Dans cette perspective, chaque étudiant.e s'engage à participer à des actions quotidiennes, citoyennes, et gestionnaires nécessaires au fonctionnement de l'école.

Entre explorations libres au sein d'un groupe multi-âges et accompagnement personnalisé avec l'équipe des facilitateurs.rices, chaque étudiant.e a le temps et l'espace pour faire émerger ses idées, penser ses projets, et tout mettre en œuvre afin qu'ils se réalisent.

La liberté dans les choix, les actions et les projets ne doit pas être confondue avec une liberté du "tout permis".

Notre démarche éducative s'inspire de plusieurs approches, et s'inscrit dans une dynamique vivante et évolutive basée sur la qualité de la relation à soi, aux autres et au monde : terreau fondamentale à tout apprentissage.

Notre site internet www.ecole-decouverte.com, le projet éducatif et les projets pédagogiques décrivent notre philosophie de manière détaillée.

Écolages

Les parents qui font le choix de scolariser leur(s) enfant(s) à l'Ecole Dé-couverte participent au coût de fonctionnement de la structure en fonction de leurs revenus.

Pour calculer vos écolages annuels, il vous suffit de faire le calcul suivant :

[(Revenu Fiscal de Référence des 2 parents de l'année N-1+ prestations perçues par la CAF année N-1) / nombre de parts] * 0.25

Un montant minimum est fixé à **3 500 euros annuel** pour les cycles 2 et 3 et **4 000 euros annuels** pour le cycle 1 et un montant maximum à **6 000 euros annuel**.

Pour les parents divorcés ou séparés, familles monoparentales, nous vous remercions de prendre contact avec nous.

Pour les fratries, une remise de 10% est appliquée au 2ème enfant inscrit à l'école et de 15 % à partir du 3^{ème} enfant.

Le montant annuel des écolages est dû à l'issue de la période d'essai en 1, 10 ou 12 versements. Nous vous demanderons donc de mettre en place un prélèvement mensuel. Pour les étudiant.e.s arrivant en cours d'année, le coût de la scolarité est calculé sur la base des mois restants avant la fin de l'année scolaire en cours.

Nous vous demandons de signaler au plus tôt une éventuelle difficulté de paiement des mensualités lors d'un rendez-vous avec un membre de l'équipe.

En cas d'absence de leur enfant, les parents s'engagent à maintenir le paiement des écolages de manière à ce que l'école n'encourt pas de risque financier.

Tout retard ou défaut de paiement sera traité de la manière suivante :

1. Un e-mail de rappel après 7 jours de retard.
2. Un rappel par téléphone entre 7 jours et 15 jours de retard.
3. Une lettre RAR après 15 jours de retard.

Au bout d'un retard de plus de 30 jours, l'école se réserve le droit de radier l'étudiant.e et d'engager des procédures de recouvrement pour les sommes dues. Les frais de recouvrement (lettres recommandées, frais de signification, frais judiciaires...) seront facturés aux représentants légaux.

Outre les écolages dus mensuellement, des **frais de dossiers** de l'ordre de **80 euros par enfant et par an** vous seront demandés à l'issue de la période d'essai ainsi que des **frais de matériel** de **100 euros par enfant et par an**.

Participation des familles au projet associatif

Les familles s'investissent dans le projet associatif de l'Ecole Dé-couverte. L'ensemble des participations dues (un minimum annuel de 10h/ famille) est répertorié dans un tableau à compléter en fonction de vos disponibilités et compétences.

Assiduité / Absences

Chaque étudiant.e inscrit.e est tenu.e d'être présent.e régulièrement à l'école tout au long de l'année, d'arriver à l'heure le matin : à partir de 08h30 et jusqu'à 9h30 et de rester jusqu'à 16h20 minimum, sauf en cas de projet particulier convenu en accord avec l'équipe ou le Cercle d'École. L'instruction étant obligatoire jusqu'à 16 ans, l'Éducation Nationale est en droit de contrôler le registre des présences. Nous vous demandons donc de nous signaler l'absence de votre enfant **le jour même** par téléphone aux 04.27.11.62.59 / 06.62.84.77.70 entre **8h30 et 9h30** et de **la justifier par écrit** : un formulaire est mis à votre disposition à cet effet. En cas d'absences répétées, l'équipe se réserve le droit de refuser l'inscription de l'étudiant.e à l'école l'année suivante et de prévenir les autorités académiques.

Inscription

Pour être inscrit.e à l'École Dé-couverte, l'étudiant.e doit avoir au moins 3 ans. En cas de demandes d'inscription trop nombreuses, les enfants et adolescents qui ne pourront être admis seront inscrits sur une liste d'attente. Dans un souci d'harmonie au sein du collectif, des critères ont été définis

par l'équipe éducative (ordre d'inscription sur la liste d'attente, harmonie du groupe selon les âges, le genre, les cas particuliers, les difficultés de l'enfant dans son école actuelle...)

Repas

Les repas sont à la charge des familles. Elles fournissent chaque jour un panier repas pour leur(s) enfant(s). Nous ne procédons pas à la cuisson ou au réchauffage des plats.

Sorties

En signant ces conditions générales, les parents autorisent l'étudiant.e à participer à toutes les activités se déroulant en dehors de l'enceinte de l'école sur le temps obligatoire.

Vous pouvez être sollicité-e-s, pendant les heures où l'étudiant.e est sous votre responsabilité pour le conduire dans un lieu déterminé par l'activité prévue, dans la limite de vos disponibilités.

Radiation du membre par l'école

L'école notifie les responsables légaux lors d'une réunion de radiation. Les écolages sont dus jusqu'à la fin du mois en cours.

Désistement

S'il devait apparaître une impossibilité à poursuivre la scolarité jusqu'à la fin de l'année, des échanges entre l'équipe, l'étudiant.e et ses parents sont requis pour clarifier la situation et permettre à l'équipe d'accompagner l'étudiant.e dans cette transition. Un RDV triangulaire portant sur les raisons du désistement ainsi que ses modalités (au niveau financier, au niveau éducatif) sera proposé. **Un préavis de 3 mois communiqué par écrit est exigé. Les frais de scolarité sont dus durant ce préavis, même si l'étudiant.e n'est pas présent sur l'école. Le non-paiement entraîne la même procédure que celle pour retard de paiement** (explicitée dans le paragraphe « écolages »).



J'atteste avoir pris connaissance et accepter ces conditions générales.

J'atteste également avoir lu intégralement la partie du site internet www.ecole-decouverte.com consacrée à l'école et pris connaissance du règlement intérieur, en approuver le contenu, et donc être prêt.e à faire de mon mieux pour permettre au fonctionnement de l'École Dé-couverte d'évoluer dans le sens d'une prise en compte toujours renouvelée des intérêts de la communauté scolaire et de son environnement social.

Les parents / représentants légaux :

Prénom et NOM :

Mention "*Document lu et approuvé dans son intégralité*" :

Paraphe sur chacune des pages

Fait à ...

Date

Signature de chacun des deux parents.

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

v.01/06/2017

0) PRÉAMBULE

Tous les membres de l'école et leur famille sont responsables du climat de l'école. Leurs actions doivent donc contribuer à en préserver l'atmosphère de liberté, de respect et de confiance qui sont les principes fondamentaux et la raison d'être de l'école. Cette responsabilité implique le devoir pour chaque membre d'être acteur et garant de ce climat.

L'école se veut être un espace de liberté permettant à chacun d'agir comme bon lui semble, dans la mesure où ses actions sont respectueuses des autres membres et de l'école. Les règles de l'école sont valables sur le temps d'école même hors des locaux. Il incombe à tous les membres de rendre ce règlement intelligible aux plus jeunes. Tous les articles de ce règlement sont modifiables à tout moment par le Cercle d'École par décision par consentement dans le respect des lois françaises et des statuts de l'association COMME EN SEMANT.

1) SÉCURITÉ

1.1 : Sécurité physique

Toute action présentant un danger potentiel ou avéré pour la sécurité d'une personne est interdite. Il est recommandé d'informer la communauté de toute idée pouvant améliorer les conditions de sécurité de l'école.

1.2 : Agression

L'agression physique ou verbale est interdite : insulter, pousser, frapper, etc.

Introduire des jouets assimilés à des armes et des projectiles est interdit pour la sérénité de tous.

1.3 : Feu

L'utilisation de feu (briquet, allumettes) est interdite à l'intérieur de l'école, sauf dans des circonstances particulières qui le nécessitent, et en présence d'un facilitateur.

1.4 : Certification

Il faut être certifié.e pour utiliser le matériel de l'école nécessitant une certification.

1.5 : Bonbons et sucreries

Pour des raisons de sécurité face à l'étouffement, amener et consommer des bonbons et sucreries à l'école est interdit.

2) ARRIVÉE, DÉPART, SORTIE

2.1 : Jours de présence

La présence est obligatoire les jours d'ouverture de l'école, à savoir les lundis, mardis, jeudis et vendredis de période scolaire. Toute absence doit être justifiée par écrit par les parents.

2.2 : Arrivée et départ

L'arrivée se fait entre 8h30 et 9h30. Chaque membre peut partir à partir de 16h20 en accord avec l'autorisation de départ signée par les responsables légaux. L'école ferme à 17h30. Un registre de présence est tenu, il constitue une obligation légale. Il doit être rempli à chaque arrivée et départ du membre de l'école.

2.3 : Sortie

Chaque membre mineur peut sortir sur le temps de pause méridienne en accord avec l'autorisation de sortie signée par les responsables légaux. A chaque sortie, un membre (quel que soit son âge) indique sur le registre l'heure de sortie et de retour.

3) RESPECT DE LA COMMUNAUTÉ

3.1 : Paix

Le règlement de l'école est décidé en Cercle d'Ecole. Le mode de gestion des conflits s'appuie sur un Système Restauratif reposant sur les Conseils de Solutions et Réparations (CSR) et les médiations. Chaque membre est dans l'obligation de respecter les décisions du CE et du CSR et de se rendre en médiation quand il est appelé.

Chaque membre actif est dans l'obligation d'assister aux instances hebdomadaire (Set the week, Set the day, Closing meeting, CSR, CE, médiations) et dans respecter le fonctionnement, notamment de ne pas perturber leur tenue et respecter l'ordre de parole.

3.2 : Documentation confidentielle

L'accès à la documentation de l'école (notamment les rapports de CSR et CE) est limité aux membres de l'école. Il est interdit de les partager avec des personnes en dehors des membres, exception faite du règlement intérieur.

3.4 : Dérangement

Chaque individu doit pouvoir jouir du droit de pratiquer librement l'activité de son choix sans être dérangé, et du droit de refuser une activité qu'on lui propose.

3.5 : Droit à l'image

Il est interdit de photographier ou filmer d'autres membres sans leur consentement. Il est interdit de publier sur internet des informations au sujet des autres membres sans leur consentement (photo, vidéo, article, post...).

3.6 : Image et responsabilité de l'école

Toute initiative à l'extérieur qui engage l'école doit être préalablement validée en CE.

3.7 : Pudeur

Chaque membre de l'école a pour obligation de respecter la pudeur.

3.8 : Respect des biens privés

L'autorisation du propriétaire est nécessaire pour toute utilisation de ses affaires personnelles. Pour éviter tout désaccord et emprunt non souhaité, les affaires personnelles sont rangées dans le casier de l'étudiant.e lorsqu'elles ne sont pas utilisées.

3.9 : Confort du lieu de vie

Les chaussures doivent être retirées à l'entrée. Chaque membre a la liberté d'amener des chaussons pour circuler à l'intérieur des locaux.

3.10 : Respect des biens de l'école

Toute action risquant de détériorer la propriété de l'école est interdite. Notamment il n'est pas permis de consommer des boissons ou aliments à proximité des ordinateurs.

3.11 : Respect du parc extérieur

Il est interdit d'arracher des plantes et des fleurs, de laisser traîner ses déchets.

3.12 : Respect des animaux

Il est interdit de pratiquer toute forme de maltraitance envers les animaux.

4) L'ENGAGEMENT DES MEMBRES

Le membre s'engage à valider sa carte commune avant les vacances d'automne. Des ateliers sont mis en place pour accompagner chaque membre dans le savoir être et vivre ensemble ainsi que dans le fonctionnement de l'école.

Des règles sont à appliquer:

- j'assume mes rôles de citoyens de l'école
- je n'apporte pas de bonbons à l'école
- je ne joue pas aux jeux vidéos
- j'utilise les écrans que pour les projets et en respectant la charte d'utilisation
- je ne sors pas de l'enceinte de l'école
- j'indique mon heure d'arrivée et de départ
- je fais ma tâche quotidienne

Signature de l'étudiant.e

**Signature des responsables
légaux**

ECOLAGES

<u>ADHÉSION (à remplir par l'école)</u>	
<u>FRAIS DE DOSSIER (à remplir par l'école)</u>	
<u>FRAIS DE MATÉRIEL (à remplir par l'école)</u>	
<u>REVENU FISCAL DU FOYER</u>	
<u>REVENUS DE LA CAF</u>	
<u>NOMBRE DE PARTS FISCALES</u>	
<u>TOTAL ECOLAGES ANNUELS (à remplir par l'école)</u>	
<u>ECOLAGES REGLES :</u>	<input type="checkbox"/> en 1 fois <input type="checkbox"/> sur 10 mois soit/mois de septembre à juin <input type="checkbox"/> sur 12 mois soit..... /mois de septembre à août

Merci de compléter ce tableau, excepté les parties grisées

Toutes les parties grisées sont à compléter par l'école.